

Test d'évaluation de français – TEF

RS319 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	413, 136, 320
Formacode(s)	15254, 15235, 15242
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE DE FRANCE - DIR RELATIONS INTERNAT
ENSEIGNEMENT · SIRET : 13001727000237

Partenaires habilités

146 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 144 à former et organiser l'évaluation, 1 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABC FORMATION	91400788500017	Former et organiser l'évaluation
ABSOLUTE MJ SOLUTIONS GUADELOUPE	—	Former et organiser l'évaluation
ABSOLUTE MJ SOLUTIONS ORLEANS	—	Former et organiser l'évaluation
ACCENT FRANÇAIS	—	Former et organiser l'évaluation
ACCORD ECOLE DE LANGUES	—	Former et organiser l'évaluation
ACIFE	—	Former et organiser l'évaluation
AC LANGUES	39281279800040	Former et organiser l'évaluation
ACL PARIS	82403983800019	Former et organiser l'évaluation
ACTION PLURIELLE FORMATION	—	Former et organiser l'évaluation
ACTIVE CONSULTING	75305071500014	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 146 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs319-test-d-evaluation-de-francais-tef/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Test d'évaluation de français (TEF) est un test standardisé de français langue étrangère qui a pour objectif de mesurer le niveau de connaissances et de compétences en français général (compréhension et expression écrites et orales).

Il se décline en 5 variantes, selon les objectifs des candidats :

- TEF pour la naturalisation française :
- TEF pour la carte de résident :
- TEF pour les études en France :
- TEF pour le Canada :
- TEF pour l'accès au Québec (TEFAQ) :

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Test d'Evaluation de Français évalue les compétences suivantes :

- Compréhension écrite (CE) 60 min – 50 questions – 300 points
- Compréhension orale (CO) 40 min – 60 questions – 360 points
- Lexique et structure (LS)

30 min

– 40 questions – 240 points

- Expression écrite (EE) 60 min – 2 sujets à traiter – 450 points

- Expression orale (EO) 15 min – 2 sujets à traiter – 450 points

Compréhension écrite – QCM 1 heure – 50 questions – 300 points

L'épreuve de compréhension écrite rassemble 4 sections, comprenant 50 questions (questions 1 à 50) :

SECTION A : 10 questions - Définir le contexte d'un document (où ? qui ? à qui ? quand ? dans quel but ?).

SECTION B : 25 questions - Comprendre un document en détail, comprendre des informations-clés.

SECTION C : 10 questions - Comprendre l'organisation et la logique d'un texte.

SECTION D : 5 questions - Comprendre le sens général d'une phrase.

Type de textes : Articles de presse, notes, graphiques, petites annonces, courrier

des lecteurs, Textes à trous, Textes dans le désordre, Phrases à reformuler

Compréhension orale – QCM 40 minutes - 60 questions – 360 points

L'épreuve de compréhension orale rassemble 4 sections comprenant 60 questions (questions 51 à 110).

SECTION A : 8 questions - Associer des illustrations à des messages oraux.

SECTION B : 26 questions - Comprendre des messages courts : sens général et contexte

SECTION C : 16 questions - Comprendre en détail des messages longs, déterminer des intentions et des opinions.

SECTION D : 10 questions - Reconnaître et différencier des sons.

Type de documents : Dialogues, récits, descriptions, messages téléphoniques, annonces publiques, extraits d'émissions de radio, interviews...

Phrases courtes

Lexique et structure – QCM 30 minutes - 40 questions – 240 points

L'épreuve de lexique et structure rassemble 4 sections, comprenant 40 questions (questions 111 à 150)

SECTION A : 10 questions - Tester vos connaissances lexicales dans des phrases isolées.

SECTION B : 5 questions - Comprendre le sens d'un mot dans un texte.

SECTION C : 20 questions - Tester vos connaissances des structures grammaticales françaises.

SECTION D : 5 questions - Repérer des erreurs grammaticales.

Type de supports : Phrases à trous - Texte court contenant des mots à substituer - Texte contenant des erreurs à repérer

Expression écrite – 1 heure – épreuve ouverte

L'épreuve d'expression écrite rassemble 2 sections (2 exercices) :

SECTION A : Le candidat doit raconter une histoire en utilisant les temps du passé.

SECTION B : Le candidat doit exprimer son point de vue et argumenter pour le défendre.

Type de documents : Débuts d'articles de presse, Exposés de questions de la vie courante

Expression orale – 15 mn – épreuve ouverte

L'épreuve d'expression orale rassemble 2 sections (3 exercices) :

SECTION A : Durée de l'entretien : 5 minutes - Jeu de rôle - situation formelle

Objectifs : Obtenir des renseignements, recueillir des informations.

Déroulement : Découverte du sujet par le candidat, le candidat a une minute pour prendre connaissance du sujet, interaction entre le candidat et le jury pendant 5 minutes

SECTION B : Durée de l'entretien : 10 minutes - Jeu de rôle - situation amicale

Objectifs : Présenter le contenu d'un document en utilisant ses propres mots, Convaincre, exposer votre point de vue et argumenter sur le sujet évoqué.

Déroulement : Découverte du sujet par le candidat, le candidat a une minute pour prendre connaissance du sujet, interaction entre le candidat et le jury pendant 10 minutes

Format des documents-soutiens : documents de la vie quotidienne (annonces, publicités, tableaux, sondages, etc.)

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun pré-requis

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Toutes les informations sont disponibles sur : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/319/>